

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6210/Add.1
24 mars 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS-
FRANCAIS

RAPPORT DU COMITE D'EXPERTS CREE PAR LA RESOLUTION S/5773
DU CONSEIL DE SECURITE

Additif à l'Annexe V

Quatre autres réponses à la lettre du 30 octobre 1964 du Président du Comité d'experts (S/6210, Annexe IV) sont parvenues au Secrétariat. L'essentiel de ces réponses est reproduit ci-dessous.

La réponse de la Belgique, qui figurait dans le rapport^{1/}, est également reproduite ici pour des raisons d'ordre technique.

^{1/} S/6210, Annexe V, p. 11.

BELGIQUE

Original : français
23 février 1965

Questions 1 à 4

1. Quels sont les produits d'origine sud-africaine les plus importants par leur volume et par leur valeur que vous avez importés en 1963 et au cours du premier semestre de 1964?
2. Quels pourcentages en volume et en valeur ces importations représentaient-elles par rapport au total de vos importations de ces produits et au total de vos importations de tous produits, en 1963, et au cours du premier semestre de 1964?
3. Quels sont les produits, en volume et en valeur, y compris les armements de tous types, les plus importants, que vous avez exportés vers l'Afrique du Sud en 1963 et au cours du premier semestre de 1964?
4. Quel pourcentage en volume et en valeur ces exportations représentaient-elles par rapport au total de vos exportations de ces produits et au total de vos exportations de tous produits, en 1963, et au cours du premier semestre de 1964?

Réponses

Les réponses à ces questions figurent dans les deux relevés ci-joints.

Questions 5, 6 et 7

5. Si vous interdisiez toutes les importations en provenance de l'Afrique du Sud et toutes les exportations vers ce pays, pourriez-vous trouver d'autres fournisseurs pour ces importations et d'autres débouchés pour ces exportations?
6. Dans la négative, quels effets aurait sur votre économie la suppression d'importations en provenance de l'Afrique du Sud et d'exportations vers ce pays?
7. Quels effets les interdictions visées au paragraphe 5 auraient-elles sur votre balance des paiements?

Réponses

Tout en réservant sa position sur le principe de sanctions économiques, le Gouvernement belge tient à souligner que les hypothèses évoquées ci-dessus posent de multiples problèmes dont la portée est extrêmement difficile à juger sans procéder à une étude approfondie. Cette étude exigerait des recherches complexes qui ne pourraient être effectuées à brève échéance.

/...

Question 8

Quelles mesures politiques avez-vous prises à l'égard de l'Afrique du Sud, et comment ont-elles été appliquées?

Réponse

Par ses lettres en date du 27 septembre 1963, du 29 janvier 1964 et du 15 septembre 1964, le Gouvernement belge a informé le Secrétaire général des Nations Unies qu'il avait décidé d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité du 7 août 1963 (S/5386), du 4 décembre 1963 (S/5471) et du 9 juin 1964 (S/5761).

Questions 9 et 10

9. Quelles mesures économiques avez-vous prises à l'égard de l'Afrique du Sud et comment ont-elles été appliquées?

10. Quel a été leur effet sur l'économie interne de votre pays ainsi que sur ses échanges avec l'étranger et ses paiements?

Réponses

La Belgique n'applique pas de sanctions économiques à l'Afrique du Sud.

Question 11

Quelle assistance militaire ou économique fournissez-vous à la République sud-africaine, à supposer que vous lui prêtiez une telle assistance?

Réponse

La Belgique ne prête aucune assistance militaire ou économique à la République sud-africaine.

Question 12

Quels investissements de capitaux, privés ou publics, votre pays effectue-t-il dans la République sud-africaine, à supposer qu'il y effectue de tels investissements?

Réponse

Le Gouvernement belge n'effectue pas d'investissements de capitaux dans la République sud-africaine.

En Belgique, les transferts de capitaux vers l'étranger ont lieu sans autorisation ni formalités. Dans ces conditions, il n'est pas possible d'établir

une répartition géographique des sorties de capitaux et dès lors de déterminer le montant des investissements privés qui auraient été effectués dans la République sud-africaine.

Question 13

Quelles autres observations souhaiteriez-vous formuler à ce stade au sujet des incidences qu'auraient pour votre pays, sur le plan extérieur ou sur le plan interne, les mesures que le Conseil de sécurité pourrait prendre, selon qu'il conviendra, en vertu de la Charte des Nations Unies?

Réponse

Néant.

Tableau I

Principales importations de l'UEBL en provenance de l'Afrique du Sud

Nature des marchandises (a)	1963					1er semestre 1964				
	Quantités 100 kg (b)	Valeurs 1 000 Fr. B (c)	(d)	(e)	(f)	Quantités 100 kg (g)	Valeurs 1 000 Fr. B (h)	(i)	(j)	(k)
GRAND TOTAL DES IMPORTATIONS	3 631 151	2 699 618	0,48	1,05	1,056	1 396 987	1 303 138	0,33	0,87	0,876
Préparations et conserves de poissons, crustacés ou mollusques	21 527	22 456	9,80	2,71	0,008	14 642	26 332	12,82	6,08	0,017
Maïs, non moulu	424 281	134 797	5,63	5,76	0,052	22 826	7 547	0,87	0,90	0,005
Céréales non moulues, autres que le froment, le riz, l'orge et le maïs	2 502	1 208	0,04	0,07	-	14 783	65 076	0,57	0,81	0,043
Produits frais et noix, à l'exception des noix oléagineuses	183 478	164 152	6,17	6,47	0,064	161 204	129 877	8,60	9,89	0,087
Préparations et conserves de fruits	19 332	24 856	4,34	3,78	0,009	13 911	19 451	5,55	5,00	0,013
Peaux brutes	7 880	27 982	2,50	3,66	0,010	2 465	11 399	1,55	2,81	0,007
Laines et poils d'origine animale	61 028	447 525	3,97	5,24	0,175	34 964	289 904	4,64	5,11	0,194
Minéraux bruts	83 701	64 407	0,53	5,62	0,025	48 453	37 640	0,59	5,70	0,025
Minerais de métaux non ferreux à l'exception de l'uranium et du thorium	2 135 159	470 835	26,65	17,79	0,184	479 935	83 039	13,91	6,59	0,055
Charbons, coques et agglomérés	281 018	21 731	0,23	0,19	0,008	343 834	29 966	0,58	0,53	0,020
Pierres gemmes et perles fines travaillées ou non	-	701 518	-	7,68	0,274	-	326 826	-	5,93	0,219
Fonte et fonte spiegel, fer et acier spongieux, poudre de fer ou d'acier; ferro-alliages	58 558	29 714	1,00	1,66	0,110	9 766	2 964	0,42	0,34	0,002
Cuivre	147 527	440 417	5,13	5,03	0,172	82 584	241 731	4,70	4,75	0,162
Plomb	-	-	-	-	-	9 765	10 882	11,00	10,70	0,007

Légende : Col. (d) et (i) : Pourcentages, en volume, des produits importés d'Afrique du Sud, par rapport au total des importations de ces produits en UEBL.

Col. (e) et (j) : Idem, en valeur.

Col. (f) et (k) : Pourcentages, en valeur, des produits importés d'Afrique du Sud, par rapport aux importations totales de l'UEBL (tous produits).

Tableau II

Principales exportations de l'UEBI à destination de l'Afrique du Sud

1er semestre 1964

1963

Nature des marchandises (a)	Quantités		Valeurs		Quantités		Valeurs		(l)	(k)
	100 kg (b)	1 000 Fr B. (c)	100 kg (e)	1 000 Fr B. (d)	100 kg (g)	1 000 Fr B. (h)	(f)	(i)		
GRAND TOTAL DES EXPORTATIONS	1 178 595	1 175 242	0,28	0,48	0,485	748 231	0,37	0,54	0,540	0,540
Produits médicaux et pharmaceutiques	198	14 293	0,75	1,38	0,005	13 067	1,03	2,15	0,009	0,009
Engrais manufacturés	782 440	101 812	2,00	1,79	0,042	84 943	2,68	2,95	0,061	0,061
Fils textiles	2 846	14 818	0,32	0,18	0,006	8 588	0,28	0,19	0,006	0,006
Tissus de coton, à l'exception des tissus spéciaux	6 087	71 250	2,06	2,12	0,029	38 857	1,83	2,02	0,028	0,028
Tissus autres que de coton, à l'exception des tissus spéciaux	6 898	75 930	1,39	1,03	0,031	43 280	1,37	1,03	0,051	0,051
Touffes-tapis, tapis et tapisserie	3 415	33 864	0,57	0,89	0,013	20 513	0,68	0,93	0,014	0,014
Verre	37 649	38 032	0,85	0,78	0,015	37 883	1,32	1,35	0,027	0,027
Barres et profilés en fer et en acier, y compris les palplanches	42 179	25 459	0,11	0,14	0,010	43 187	0,47	0,42	0,031	0,031
Fils de fer ou d'acier, à l'exception du fil machine	81 444	63 320	2,90	2,41	0,026	47 737	3,81	3,31	0,034	0,034
Cuivre manufacturé	7 182	29 743	0,23	0,28	0,012	718	0,01	0,16	0,002	0,002
Aluminium "	3 945	14 404	0,55	0,62	0,005	8 309	0,48	0,55	0,006	0,006
Câbles, ronces artificielles, grillages et treillis en métal	44 932	49 523	2,13	2,05	0,020	27 940	2,01	1,97	0,020	0,020
Clouterie et boulonnerie	12 070	16 379	1,54	2,09	0,006	14 386	2,27	2,99	0,010	0,010
Tracteurs, machines et appareils agricoles	8 018	47 337	2,24	2,65	0,019	23 117	2,06	2,31	0,016	0,016
Machines non électriques	17 172	140 011	1,14	1,32	0,055	81 095	1,14	1,31	0,056	0,056
Machines électriques, appareillage pour la coupe ou la connexion des circuits électriques	2 709	21 563	1,28	1,03	0,008	16 262	2,13	1,44	0,011	0,011
Fournitures photographiques et cinématographiques a	1 192	33 487	1,10	0,95	0,013	27 582	1,43	1,33	0,019	0,019
Armes et munitions, y compris armes de chasse et de sport et leurs munitions b/	4 389	154 277	2,65	4,64	0,063	48 960	0,98	2,33	0,035	0,035

Légende : Col. (d) et (i) : Pourcentages, en volume, des produits exportés vers l'Afrique du Sud par rapport au total des exportations UEBL de ces produits.
Col. (e) et (j) : Idem, en valeur.
Col. (f) et (k) : Pourcentages, en valeur, des produits exportés vers l'Afrique du Sud par rapport aux exportations totales de l'UEBI (tous produits).

a/ Se rapporte à l'exécution des contrats de vente intervenus avant l'application de la résolution S/5386 du Conseil de sécurité, en date du 7 août 1963. Depuis lors, le Gouvernement belge a suspendu l'octroi des autorisations d'exportation des armes visées par ladite résolution.

BIRMANIE

(Original : anglais)

18 février 1965

Me référant à votre lettre FO 230 SOAF (2-5) du 30 octobre 1964 et en réponse au questionnaire du Comité d'experts créé en application de la résolution S/5773 du Conseil de sécurité joint à cette lettre, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les renseignements fournis par mon gouvernement dans les communications suivantes :

- a) Lettre No PA97/001/63, en date du 25 juin 1963, adressée par le Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères de Birmanie au Président du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine;
- b) Note No PA97/001/63, en date du 20 septembre 1963, adressée par le Ministre des affaires étrangères de Birmanie au Secrétaire général, en réponse à sa note No FO 230 SOAF (2) du 19 août 1963.

Dans ces deux communications, mon gouvernement a indiqué qu'en 1962 la Birmanie avait interdit par décret toutes transactions commerciales entre l'Union birmane et la République sud-africaine et que, depuis cette date, il n'existait plus aucune relation entre ces deux pays.

Il y a lieu de signaler également que l'interdiction de toutes transactions commerciales avec la République sud-africaine n'a eu presque aucun effet sur l'économie de l'Union birmane.

Eu égard à ce qui précède, j'ai l'honneur de vous faire savoir que mon gouvernement n'estime pas nécessaire de répondre au questionnaire.

IRLANDE

(Original : anglais)

19 mars 1965

REPONSES AU QUESTIONNAIRE

1. Quels sont les produits d'origine sud-africaine les plus importants par leur volume et par leur valeur que vous avez importés en 1963 et au cours du premier semestre de 1964?

Voir le tableau ci-joint.

2. Quel pourcentage en volume et en valeur ces importations représentaient-elles par rapport au total de vos importations de ces produits et au total de vos importations de tous produits, en 1963 et au cours du premier semestre de 1964?

Voir le tableau ci-joint.

3. Quels sont les produits, en volume et en valeur, y compris les armements de tous types, les plus importants que vous avez exportés vers l'Afrique du Sud en 1963 et au cours du premier semestre de 1964?

Voir le tableau ci-joint. L'Irlande n'a exporté d'armement d'aucun type que ce soit vers l'Afrique du Sud au cours des périodes en question.

4. Quel pourcentage en volume et en valeur ces exportations représentaient-elles par rapport au total de vos exportations de ces produits et au total de vos exportations de tous produits, en 1963 et au cours du premier semestre de 1964?

Voir le tableau ci-joint.

5. Si vous interdisiez toutes les importations en provenance de l'Afrique du Sud et toutes les exportations vers ce pays, pourriez-vous trouver d'autres fournisseurs pour ces importations et d'autres débouchés pour ces exportations?

Les renseignements dont les autorités irlandaises disposent en ce qui concerne les produits que l'Irlande exporte vers l'Afrique du Sud ou importe de ce pays ne leur permettent pas de donner une réponse même approximative à cette question.

6. Dans la négative, quels effets aurait sur votre économie la suppression d'importations en provenance de l'Afrique du Sud et d'exportations vers ce pays?

Voir la réponse à la question 5.

7. Quels effets les interdictions visées au paragraphe 5 auraient-elles sur votre balance des paiements?

Voir la réponse à la question 5.

8. Quelles mesures politiques avez-vous prises à l'égard de l'Afrique du Sud, et comment ont-elles été appliquées?

Chaque fois que l'occasion s'est présentée, l'Irlande a fait savoir au Gouvernement sud-africain que le peuple irlandais trouvait odieuse sa politique d'apartheid, et elle a à maintes reprises exprimé ce même sentiment aux Nations Unies et devant d'autres instances internationales. A plusieurs reprises, l'Irlande s'est jointe à d'autres Etats Membres pour proposer l'inscription de la question de l'apartheid à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies et présenter avec eux des projets de résolution condamnant la politique raciste de l'Afrique du Sud qui ont ensuite été adoptés par l'Assemblée.

Conformément aux résolutions S/5386 et S/5471 du Conseil de sécurité, adoptées respectivement le 7 août et le 4 décembre 1963, le Gouvernement irlandais n'accorde pas de licences pour l'exportation vers l'Afrique du Sud d'armes et de munitions, ou d'équipements et matériels destinés à leur fabrication ou leur entretien.

9. Quelles mesures économiques avez-vous prises à l'égard de l'Afrique du Sud et comment ont-elles été appliquées?

Aucune mesure économique n'a été prise à l'égard de l'Afrique du Sud, en dehors des mesures indiquées dans la réponse à la question 8.

10. Quel a été leur effet sur l'économie interne de votre pays ainsi que sur ses échanges avec l'étranger et ses paiements?

Voir la réponse à la question 9.

11. Quelle assistance militaire ou économique fournissez-vous à la République sud-africaine, à supposer que vous lui prêtiez une telle assistance?

L'Irlande ne fournit ni assistance militaire ni assistance économique à la République sud-africaine.

12. Quels investissements de capitaux, privés ou publics, votre pays effectue-t-il dans la République sud-africaine, à supposer qu'il y effectue de tels investissements?

Le Gouvernement irlandais n'effectue pas d'investissements en Afrique du Sud. Il ne dispose pas de renseignements quant aux investissements privés, mais rien n'indique qu'ils soient importants.

13. Quelles autres observations souhaiteriez-vous formuler à ce stade au sujet des incidences qu'auraient pour votre pays, sur le plan extérieur ou sur le plan interne, les mesures que le Conseil de sécurité pourrait prendre, selon qu'il conviendra, en vertu de la Charte des Nations Unies?

Aucune observation.

Commerce extérieur avec la République sud-africaine

Commerce extérieur avec la République sud-africaine
1963

Produits	Unités de quantité	Importations en provenance de la République sud-africaine		Total des importations en provenance de tous les pays		Pourcentage des importations en provenance de la République sud-africaine par rapport aux importations en provenance de tous les pays	
		Quantité	Valeur Livres	Quantité	Valeur Livres	Quantité %	Valeur %
Importations							
Oranges, clémentines et mandarines	cwt	74 047	238 736	356 482	1 082 332	20,77	22,06
Pommes	"	15 297	77 603	247 231	1 120 093	6,19	6,93
Raisins	"	5 911	60 065	24 410	216 409	24,22	27,76
Poirs et coings	"	4 579	22 209	60 187	324 185	7,61	6,85
Fruits et autres fruits à noyau	"	2 207	22 419	16 978	115 383	13,00	19,43
Fruits en sirop dans des récipients hermétiques	"	30 634	165 606	133 155	512 122	23,04	20,24
Autres fruits, noix et légumes	valeur	...	41 593	...	5 306 466	...	0,78
Sirops et mélasses comestibles	cwt	2 263	6 552	11 041	44 971	20,00	14,57
Thé	cwt	754	11 501	254 664	5 789 943	0,30	0,20
Vins non mousseux	gal	17 796	13 931	757 147	853 675	2,35	1,63
Tabac brut	lb	137 659	23 276	10 201 802	3 059 073	1,35	0,76
Graines, noix et amandes oléagineuses	cwt	21 282	62 801	294 636	831 726	7,22	8,27
Laine brute	cental	2 030	53 661	132 241	3 359 656	1,54	1,75
Laine en mèches (tops)	cwt	209	8 299	25 120	1 027 860	0,83	0,81
Amiante (y compris l'amiante en fibres brutes)	cwt	9 464	34 211	62 214	165 655	15,21	20,65
Machines, à l'exception des machines électriques	valeur	...	7 839	...	36 304 267	...	0,02
Machines et appareils électriques	"	...	11 406	...	15 055 765	...	0,08
Articles divers n.d.a.	"	...	63 010	...	231 424 385	...	0,03
Total des importations	"	...	935 685	...	306 899 972	...	0,30
Exportations de produits d'origine nationale							
Chevaux, y compris les poneys et les pur-sang	nombre	3	5 100	2 382	2 376 710	0,13	0,21
Produits alimentaires et préparations alimentaires	valeur	...	7 536	...	64 542 089	...	0,01
Huiles et graisses animales préparées	cwt	519	2 433	224 709	634 123	0,23	0,39
Bières (y compris l'ale, le stout et le porter)	baril stand.	1 453	10 795	1 093 035	6 881 565	0,13	0,16
Cuir, articles manufacturés en cuir et fourrures apprêtées	valeur	...	3 246	...	3 099 733	...	0,10
Filés et fils de fibres synthétiques	lb	76 093	56 351	219 088	151 507	24,73	37,19
Autres textiles	valeur	...	14 574	...	4 465 856	...	0,33
Machines, à l'exception des machines électriques	"	...	15 717	...	3 177 603	...	0,49
Machines et appareils électriques	"	...	29 515	...	4 014 847	...	0,74
Briquets mécaniques	"	...	6 202	...	253 290	...	2,40
Articles divers n.d.a.	"	...	20 175	...	101 847 916	...	0,02
Total des exportations de produits d'origine nationale	"	...	172 599	...	191 450 239	...	0,09

Janvier - juin 1964

Produits	Unité de quantité	Importations en provenance de la République sud-africaine		Total des importations en provenance de tous les pays		Pourcentage des importations en provenance de la République sud-africaine par rapport aux importations en provenance de tous les pays	
		Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
<u>Importations</u>			Livres		Livres	%	%
Oranges, clémentines et mandarines	cwt	9 825	33 408	216 151	687 529	4,55	4,86
Pommes	"	7 056	33 147	191 611	893 737	3,68	3,71
Raisins	"	5 293	62 926	6 124	72 602	86,43	86,67
Poires et coings	"	4 854	22 916	26 219	132 513	18,51	17,29
Prunes et autres fruits à noyau	"	2 406	22 407	3 911	34 485	61,52	64,98
Fruits en sirop dans des récipients hermétiques	"	26 026	144 097	84 151	541 922	30,93	26,59
Autres fruits, noix et légumes	valeur	...	24 767	...	2 778 973	...	0,89
Mélanges non comestibles	cwt	2 002	6 520	4 842	20 448	41,35	31,89
Boissons	valeur	...	8 111	...	1 675 577	...	0,48
Laine brute	cental	1 357	43 242	67 333	2 034 884	1,17	1,29
Machines, à l'exception des machines électriques	valeur	...	5 153	...	20 864 582	...	0,02
Equipement électrique pour les véhicules, les aéronauts, etc.	"	...	15 781	...	343 175	...	4,60
Amiante (y compris l'amiante en fibres brutes)	cwt	2 678	11 994	29 189	107 489	9,17	11,16
Collis postaux	valeur	...	8 424	...	3 401 484	...	0,25
Articles divers n.d.a.	"	...	27 165	...	140 197 078	...	0,02
Total des importations		...	470 058	...	173 786 478	...	0,26
<u>Exportations de produits d'origine nationale</u>			Livres		Livres	%	%
Malt	cwt	3 600	8 400	138 515	302 735	2,60	2,77
Autres produits alimentaires et préparations alimentaires	valeur	...	7 020	...	30 461 332	...	0,02
Empièges en cuir préparé pour chaussures	sq. ft.	21 967	3 345	9 540 684	1 340 905	0,23	0,25
Fils et fils de fibres synthétiques ou artificielles	lb	47 124	38 144	265 088	192 397	17,80	19,83
Autres textiles	valeur	...	6 217	...	4 657 473	...	0,13
Machines et matériels de transport	"	...	10 480	...	5 557 295	...	0,19
Briquets mécaniques	"	...	4 029	...	150 680	...	2,67
Articles divers n.d.a.	"	...	14 725	...	63 774 996	...	0,02
Total des exportations de produits d'origine nationale		...	92 360	...	106 437 816	...	0,09

...

LIBYE

(Original : anglais)

5 mars 1965

En ce qui concerne la question des importations en provenance de l'Afrique du Sud, la Libye n'aura aucune difficulté à trouver d'autres fournisseurs. Quant aux exportations de la Libye à destination de l'Afrique du Sud, les mesures envisagées n'auront pas d'effet sur la Libye, car l'Afrique du Sud ne constitue pas un débouché pour ses exportations.

Les autorités compétentes du Gouvernement de la Libye soulignent que la suppression de tous échanges commerciaux entre la Libye et l'Afrique du Sud n'aurait aucun effet défavorable sur la balance des paiements de la Libye, car aucun avion en provenance de l'Afrique du Sud n'est autorisé à atterrir en Libye et aucune cargaison en provenance de l'Afrique du Sud n'est autorisée à entrer dans les ports libyens.

Le Gouvernement du Royaume de Libye ne fournit aucune assistance militaire ou économique au Gouvernement de l'Afrique du Sud et n'a pas l'intention de le faire dans l'avenir. Il n'existe pas de relations diplomatiques ou consulaires entre les deux pays à l'heure actuelle.

La politique du Royaume de Libye, qui consiste à appuyer l'ONU dans ses efforts pour obtenir que le Gouvernement sud-africain renonce à sa politique d'apartheid, est bien connue et comprise, car le Royaume de Libye s'est opposé à cette politique d'oppression et de répression et l'a condamnée par tous les moyens possibles.

Question 1 : Marchandises importées d'Afrique du Sud en 1963

Articles	Valeur	Quantité
	(Livres libyennes)	
Confiture d'oranges et autres confitures	539	5280 kg
Produits chimiques	216	4255 kg
Produits tannants	584	9907 kg
Pneus d'automobiles	220	3 cargaisons
Matériel et machines agricoles	4 967	30 "
Matériel électrique	12	11 "
Matériel de sport	36	...
Bougies	403	...

- a/ Les importations de marchandises en provenance d'Afrique du Sud ont représenté en 1963 une valeur de 6 938 livres libyennes.
- b/ Les importations de marchandises en provenance de l'Afrique du Sud ont représenté 0,008 p. 100 des importations totales de la Libye.
- c/ En 1964, il n'y a pas eu d'échanges commerciaux.

Question 2 :

Articles	Valeur brute des importations totales	Importations en provenance de l'Afrique du Sud	Pourcentage
	(Livres libyennes)		
Confiture d'oranges et autres confitures	27 705	539	2 %
Produits chimiques	1 740 245	216	0,012 %
Produits tannants	11 145	584	52 %
Pneus d'automobiles	957 618	220	0,002 %
Matériel et machines agricoles	832 903	4 967	0,06 %
Matériel électrique	28 342	12	0,004 %
Matériel de sport	29 533	36	0,012 %
Bougies	10 323	403	0,04 %

- Question 3 : En 1963, aucune marchandise n'a été exportée vers l'Afrique du Sud par la Libye.
- Question 4 : Voir la réponse à la question 3.
- Question 5 : La Libye peut trouver d'autres fournisseurs pour les marchandises qu'elle importait auparavant d'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud ne constitue pas un débouché pour les exportations libyennes.
- Question 6 . Voir la réponse à la question 5.
- Question 7 : Etant donné que la Libye n'exporte rien à destination de l'Afrique du Sud et que tous les ports et aéroports libyens sont fermés aux navires et avions en provenance de l'Afrique du Sud, la suppression des échanges commerciaux n'aurait pas d'effets défavorables sur la balance des paiements de la Libye.
- Question 9 : Ces mesures ont déjà été exposées : arrêt de toutes les importations et exportations et de toutes les formes d'échanges commerciaux; fermeture des ports et aéroports libyens à tous les navires et avions en provenance de l'Afrique du Sud.
- Question 10 : Aucun effet.
- Question 12 : Il n'y a pas d'entreprises commerciales sud-africaines en Libye et il n'y a pas d'entreprises commerciales libyennes en Afrique du Sud.

PHILIPPINES

(Original : anglais)

3 mars 1965

Question 1 : Quels sont les produits d'origine sud-africaine les plus importants par leur volume et par leur valeur que vous avez importés en 1963 et au cours du premier semestre de 1964?

Question 2 : Quel pourcentage en volume et en valeur ces importations représentaient-elles par rapport au total de vos importations de ces produits et au total de vos importations de tous produits, en 1963 et au cours du premier semestre de 1964?

Réponses à la question 1 et à la première partie de la question 2 : Se reporter au tableau 1.

Tableau 1

Principaux produits importés d'Afrique du Sud en 1963.

Quantité en tonnes

Valeur f.o.b. en milliers de pesos philippins

Produit	Quantité	Valeur	Pourcentage du total des importations de ces produits par les Philippines	
			En volume	En valeur
Sardines en conserve	13 853	17 402	78 %	78 %
Maquereaux en conserve	2 759	2 054	16 %	12 %
Fonte et fonte moulée (gueuses, blocs et morceaux)	4 280	675	42 %	41 %
Cornières, profilés et palplanches	369	800	31 %	45 %
Pièces de forge et de fonderie non travaillées	1 163	691	16 %	16 %
TOTAL	22 424	21 622		

Source des données de base : Statistiques du commerce extérieur des Philippines, 1963.

Note : Les importations de sardines d'Afrique du Sud ont fortement diminué au cours du premier semestre de 1964.

/...

Réponse à la deuxième partie de la question 2 : Pourcentage des cinq (5) produits figurant au tableau 1 par rapport au total des importations de tous produits par les Philippines en 1963 :

1) En valeur : $\frac{21\ 622\ 000}{2\ 487\ 060\ 519} = 0,009\ %$

2) En volume : On ne peut estimer ce rapport avec précision en raison des différentes mesures (kilos, board feet, unités, etc.) employées pour chaque importation de produits. Il n'y a donc pas de base commune de calcul.

Question 3 : Quels sont les produits en volume et en valeur, y compris les armements de tous types, les plus importants, que vous avez exportés vers l'Afrique du Sud en 1963 et au cours du premier semestre de 1964?

Question 4 : Quel pourcentage en volume et valeur ces exportations représentaient-elles par rapport au total de vos exportations de ces produits et au total de vos exportations de tous produits, en 1963 et au cours du premier semestre de 1964?

Réponses à la question 3 et à la première partie de la question 4 : Se reporter au tableau 2.

Tableau 2

Principales exportations vers l'Afrique du Sud en 1963

Valeur f.o.b. en milliers de pesos philippins

Produit	Unités (En milliers)	Quantité	Valeur	Pourcentage du total des exportations de ces produits par les Philippines	
				En volume	En valeur
Bois d'oeuvre (lauan) acajou	<u>board feet</u>	2 734	1 287	15 %	15 %
Bois d'oeuvre (acajou des Philippines)	<u>board feet</u>	2 027	1 049	8 %	8 %
Abaca (chanvre)	balles	3	422	Voir note 1	Voir note 1
Coprah	kg	508	340	"	"
Noix de coco desséchées	kg	104	108	"	"
Valeur totale			<u>3 206</u>		

Source des données de base : Statistiques du commerce extérieur des Philippines, 1963

Note 1 : Le pourcentage est négligeable (inférieur à 1 p. 100).

Note 2 : Au cours du premier semestre de 1964, on a enregistré une légère augmentation des exportations de bois en grume et de bois d'oeuvre vers l'Afrique du Sud et une augmentation importante des exportations d'abaca (chanvre) vers le même pays.

/...

Réponse à la deuxième partie de la question 4 : Pourcentage des cinq (5) produits figurant au tableau 2 par rapport au total des exportations de tous produits par les Philippines en 1963.

1) En valeur :
$$\frac{3\ 206\ 000}{2\ 857\ 468\ 697} = 0,112 \%$$

Au cours du premier semestre de 1964, les exportations de bois en grume et de bois d'oeuvre philippins vers l'Afrique du Sud ont représenté 3,23 p. 100 du total des exportations de ces produits, cependant que les exportations d'abaca vers l'Afrique du Sud ont représenté 14,5 p. 100 du total des exportations de ce produit.

2) En volume : On ne peut estimer ce rapport avec précision en raison des différentes mesures (kilogrammes, board feet, balles, unités, etc.) employées pour chaque produit. Il n'y a donc pas de base commune de calcul.

Question 5 : Si vous interdisiez toutes les importations en provenance de l'Afrique du Sud et toutes les exportations vers ce pays, pourriez-vous trouver d'autres fournisseurs pour ces importations et d'autres débouchés pour ces exportations?

Réponse à la question 5 : Les Philippines ont beaucoup de mal à trouver des fournisseurs de sardines ailleurs qu'en Afrique du Sud. Les sardines sont traditionnellement une source très importante de protéines pour des millions de Philippins, notamment dans les collectivités rurales. Les principaux problèmes sont les prix et l'existence d'approvisionnements disponibles et suffisants de ce produit.

Pour les autres produits actuellement importés d'Afrique du Sud, on rencontre des difficultés analogues, quoique beaucoup moins aiguës.

Le commerce d'exportation vers l'Afrique du Sud représente une part appréciable des débouchés que les Philippines ont trouvés en dehors des Etats-Unis, lesquels étaient traditionnellement leur principal partenaire commercial. Les efforts accomplis en vue de créer ces débouchés, notamment en Asie et en Europe, ont été entrepris bien avant que l'Assemblée générale ait recommandé des sanctions

économiques contre l'Afrique du Sud, et ils commencent seulement maintenant à porter des fruits. Les Philippines devront chercher avec une énergie accrue des marchés d'exportation ailleurs qu'en Afrique du Sud pour le bois en grume, le bois d'oeuvre et l'abaca.

Question 6 : Dans la négative, quels effets aurait sur votre économie la suppression d'importations en provenance d'Afrique du Sud et d'exportations vers ce pays?

Réponse à la question 6 : Voir réponse à la question 5.

Question 7 : Quels effets les interdictions visées au paragraphe 5 auraient-elles sur votre balance des paiements?

Réponse à la question 7 : La valeur des importations dépassant celle des exportations, elles pourraient avoir un effet favorable sur notre balance des paiements.

Question 8 : Quelles mesures politiques avez-vous prises à l'égard de l'Afrique du Sud, et comment ont-elles été appliquées?

Réponse à la question 8 : Les Philippines se sont abstenues d'établir des relations diplomatiques avec le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud. Elles ont en outre décidé de fermer leur consultat général au Cap pour manifester leur opposition à la politique d'apartheid que le Gouvernement sud-africain a imposée aux non-Blancs de ce pays.

En mai 1960, le Congrès des Philippines a approuvé une résolution dans laquelle il a considéré les incidents tragiques de Sharpeville comme une violation des principes de la fraternité humaine et des droits fondamentaux de l'homme et une menace à la paix internationale.

Question 9 : Quelles mesures économiques avez-vous prises à l'égard de l'Afrique du Sud et comment ont-elles été appliquées?

Réponse à la question 9 :

a) Les mesures économiques suivantes ont été prises contre le Gouvernement de l'Union sud-africaine, conformément au paragraphe 4 de la résolution 1761, adoptée au cours de la dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies :

1) Les ports philippins ont été fermés à tous les navires battant pavillon sud-africain;

- 2) Des lois ont été adoptées en vue d'interdire aux navires philippins d'entrer dans les ports sud-africains;
 - 3) Les produits sud-africains sont partiellement boycottés et les Philippines s'abstiennent d'exporter vers l'Afrique du Sud des marchandises stratégiques présentant directement un intérêt militaire, tels qu'armes, munitions et pétrole;
 - 4) Le droit d'atterrissage et les facilités de passage sont refusés à tous les aéronefs appartenant au Gouvernement de l'Afrique du Sud ou à des sociétés enregistrées conformément aux lois sud-africaines.
- b) Effectivement, on a :
- 1) Refusé d'immatriculer ou d'autoriser à faire des affaires aux Philippines toute société ou association organisée conformément à la législation de la République sud-africaine;
 - 2) Refusé de délivrer des permis ou licences pour la vente aux Philippines de titres de sociétés organisées conformément à la législation de la République sud-africaine;
 - 3) Rejeté toute demande émanant de citoyens de la République sud-africaine et tendant à obtenir l'autorisation de faire fonction de courtier ou de vendeur de titres;
 - 4) Fermé tous les ports des Philippines à tous les navires battant pavillon de la République sud-africaine;
 - 5) Refusé le droit d'atterrissage et les facilités de passage à tous les aéronefs appartenant au Gouvernement de l'Afrique du Sud ou à des sociétés enregistrées conformément aux lois sud-africaines.

Question 10. Quel a été leur effet sur l'économie interne de votre pays ainsi que sur ses échanges avec l'étranger et ses paiements?

Réponse à la question 10 : Le boycottage partiel des produits sud-africains n'a eu qu'un effet insignifiant sur l'économie philippine. Un boycottage complet risque toutefois de compromettre les efforts que font les Philippines pour fournir à la population, grâce à l'achat de sardines,

une source bon marché de protéines, à moins que le pays ne réussisse à trouver d'autres fournisseurs de sardines offrant des conditions aussi avantageuses.

De même, un embargo complet sur les exportations philippines vers l'Afrique du Sud pourrait nuire aux producteurs philippins de bois d'oeuvre, d'abaca et de noix de coco, à moins qu'on ne trouve d'autres marchés susceptibles d'absorber ces exportations.

Les Philippines s'efforcent de trouver pour les produits actuellement expédiés vers l'Afrique du Sud d'autres marchés pouvant offrir des conditions à peu près analogues à celles qui sont faites aux exportateurs philippins par les importateurs sud-africains.

Question 11 : Quelle assistance militaire ou économique fournissez-vous à l'Afrique du Sud, à supposer que vous lui prêtiez une telle assistance?

Réponse à la question 11 : Aucune.

Question 12 : Quels investissements de capitaux, privés ou publics, votre pays effectue-t-il dans la République sud-africaine, à supposer qu'il y effectue de tels investissements?

Réponse à la question 12 : Aucun.
